

DECRET N° 2013-412 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs,
de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**,
Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective, pour compter du
mercredi 26 juin jusqu'au lundi 1^{er} juillet 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-008 du 05 février 2013, portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 26 juin au lundi 1^{er} juillet 2013, **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI